

AED

UN SALAIRE, UN STATUT, UNE RETRAITE... POUR VIVRE ET NON SURVIVRE



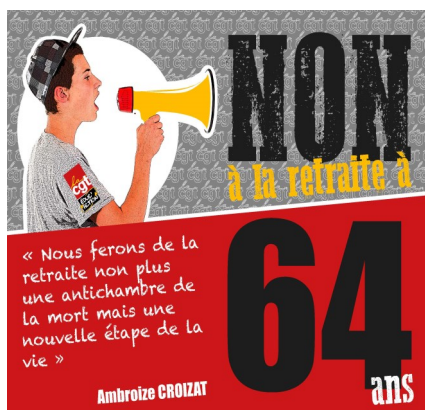
LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'accès au **CDI** est une avancée, mais **ce n'est pas suffisant pour la CGT Éduc'action** qui revendique la création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation associé aux missions d'accompagnement et d'encadrement des élèves ainsi qu'un statut de MI/SE amélioré pour les étudiant·es. L'éligibilité à la **prime REP et REP+** est enfin actée suite à une décision du Conseil d'Etat du 12 avril dernier et aux nombreuses mobilisations, **mais le compte n'y est toujours pas!**

SALAIRE

Aucune grille n'est définie. On parle de possibles rendez-vous « carrière » tous les 3 ans qui pourront être réalisés par le-la chef-fe ...ou délégué-e au CPE, ce qui n'est pas sans poser problème car le-la CPE n'est pas chef-fe de service. Cet entretien conditionnerait l'évolution du traitement. On peut craindre ainsi des pressions et chantages à dépasser le cadre de ses missions. La maltraitance déjà subie ne s'arrêtera sûrement pas. Et surtout, **la progression de carrière ne doit pas être laissée aux seul-es chef-fes d'établissement mais cadrée par une grille nationale objectivée.**

**EN GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE
CONTRE LA RÉFORME RETRAITE MACRON
LE 19 JANVIER**



RETRAITE

Dans le (mauvais) système actuel, un-e AEd aurait, sur la base d'une carrière complète à temps complet, une retraite autour de 1100€. Partir à 64 ou 65 ans avec ce montant de misère comme seule perspective est inacceptable ! Le projet de réforme Macron, qui s'appuie sur de faux prétextes, **obligerait les personnels à partir à la retraite avant l'âge légal avec une décote sur le montant de la retraite...** On serait donc loin des 1100€ « garantis » !

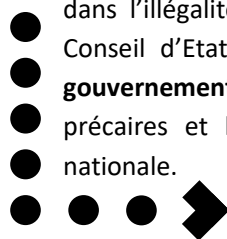
**LE CDI N'EST PAS UN DROIT
OPPOSABLE AU BOUT DE 6 ANS.
CETTE POSSIBILITÉ EST LAISSÉE À
LA DISCRÉTION... DES CHEF-FES
D'ÉTABLISSEMENTS.**

STATUT

Un statut, au-delà de la question salariale et des droits attachés, **c'est aussi éloigner un management autoritaire.** Certain-es CPE se sont fourvoyés avec les directions d'établissement qui les considèrent comme chef-fes de service Vie scolaire.

Dans le projet de la CGT Educ'action, les missions des personnels de Vie scolaire, d'éducation et d'animation seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance, des missions d'animation et d'accompagnement éducatif au sein des établissements scolaires.

AED PERSONNELS EN 1ÈRE LIGNE MAIS AUSSI OUBLIÉ-ES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Actuellement, un temps complet AEd, c'est 35h30 hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps pour les étudiant-es (les 200 heures de formation étant intégrées). Si vous n'êtes pas étudiant-es, il peut être plus important selon le nombre de semaines travaillées.

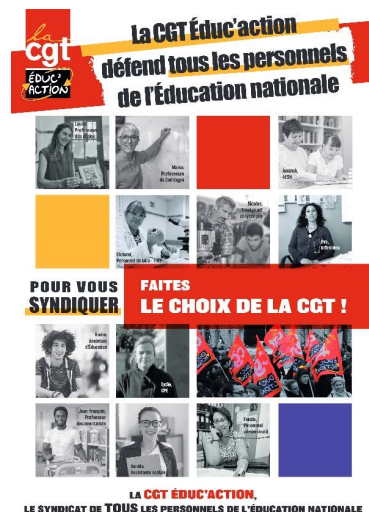
Les AEd doivent se mobiliser pour faire reconnaître les **35h** et qu'elles soient respectées. Les 200h pour formation doivent être prises en compte et décomptées de leur emploi du temps.

la **Journée de solidarité est intégrée aux 1607h annuelles.** NON à la récupération de cette journée quelle que soit la forme (il faut calculer 1600+7h car elles ont été rajoutées par Raffarin en 2002).

PRIME REP ET REP+

Cette prime est versée pour « faire face à des tâches spécifiques dans les écoles et collèges socialement défavorisés [...] au vu de l'intensité de la tâche ». **Les AEd font partie intégrante des équipes pédagogiques** et sont en 1ère ligne pour gérer des situations de tensions ou de violence.

Le décret est paru mais il confirme une prime au rabais qui ne sera pas rétroactive au 12 octobre 2022 (date à laquelle l'État se trouvait dans l'illégalité en appliquant pas la décision du Conseil d'Etat). **Nouvelle preuve de mépris du gouvernement** à l'égard des personnels les plus précaires et les plus mal payés de l'Éducation nationale.



REVENDIQUONS

- UN VRAI MÉTIER RECONNU PAR UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B1 AVEC UNE RÉMUNÉRATION CORRESPONDANT À NOS REPÈRES SALARIAUX
- UN SERVICE DE 32H SUR LES 36 SEMAINES DE L'ANNÉE SCOLAIRE
- UN AUTRE CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL EN INTERNAT
- LA CRÉATION D'UN STATUT POUR LES ÉTUDIANTS-SURVEILLANTS AVEC DES HORAIRES AMÉNAGÉS ET UN DROIT À LA FORMATION RENFORCÉ.
- UNE GRILLE INDICIAIRE, EN ATTENDANT UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 400€
- LA PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES FRAIS DE TRANSPORT ET FRAIS DE REPAS POUR LES AED À L'INTERNAT
- UN PASSAGE EN CDI AUTOMATIQUE

CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation